

L'ÉDITO

par Philippe LAWSON

Paradoxe belge

La journée de mercredi a donné lieu à une passe d'armes, une de plus, entre la ministre fédérale de la Santé (Open VLD) et le ministre de l'Enseignement supérieur à la Fédération Wallonie-Bruxelles, Jean-Claude Marcourt (PS). Sur la table d'auscultation, l'examen d'entrée en médecine organisé cette année en Belgique francophone. La ministre De Block estime que la Fédération Wallonie-Bruxelles a mis la barre trop bas parce que 1 138 candidats ont réussi l'épreuve, alors qu'il n'y aura que la moitié d'attestations Inami disponibles à l'issue des 6 ans d'étude de médecine. La réponse du second n'a pas tardé. Jean-Claude Marcourt a dénoncé la « mauvaise foi » de Maggie De Block rappelant au passage que la mutation du concours d'entrée instauré à la fin de la première année d'étude de médecine en examen d'entrée répondait à une demande de la ministre fédérale. Avec sa sortie, elle jette inutilement un discrédit sur des épreuves de qualité organisées par les Francophones. Mais l'échange d'amabilités entre les deux ministres donne une piètre image de la politique belge. Il est d'autant plus regrettable qu'il se fait sur un sujet capital : garantir des soins médicaux de qualité aux Belges et avoir suffisamment

de praticiens. Certes, il faut contrôler, voire réduire le coût des soins de santé parce que la rémunération des médecins est directement ou indirectement assurée par la Sécurité sociale et en particulier par l'assurance « soins de santé » (Inami). Mais l'option du numerus clausus déconnecté de la réalité du terrain interpelle. Le paradoxe belge atteint son paroxysme face à une situation ubuesque : pendant que les numéros Inami, sésame ouvrant la voie à la pratique médicale, sont distribués aux jeunes médecins belges, leurs homologues étrangers arrivant en Belgique ne sont pas concernés. Il y a donc un risque de remplacement des cadres médicaux belges par des homologues étrangers dont la Belgique n'a aucune emprise sur leur formation. De plus, les prévisions annoncent une pénurie de médecins généralistes dans les années à venir, un danger pour les soins de première ligne. Le filtrage à l'entrée des études entraînera une baisse des jeunes candidats spécialistes. À l'heure où la France décide de renoncer au numerus clausus, nos ministres feraient mieux de réfléchir sereinement à la question plutôt que de sécherper.